



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 4 DECEMBRE 2024

RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 4 DI DICEMBRE DI U 2024

RAPPORT DE LA PRESIDENTE
RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet : **Décision modificative n°1 du budget de l'ATC pour l'exercice 2024.**

Ughjettu : **Decisione mudificativa n°1 di u bugettu di l'ATC per l'esercizio 2024.**

NOTE DE SYNTHESE

DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2024

La décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2024 a pour objectif principal de procéder aux réajustements des crédits inscrits au budget primitif par rapport aux recettes perçues après le vote de ce dernier le 8 avril 2024.

Le montant global des recettes réelles nouvelles s'élève à 165 649,52 € et se détaille de la manière suivante :

- En fonctionnement : 163 093,42 € correspondants à un réajustement de recettes (indemnités journalières, primes attribuées aux employeurs d'apprentis, recettes FEDER Ecolabel, participations des professionnels aux salons) ;
- En investissement : 2 556,10 € correspond à une subvention perçue de l'Agefiph dans le cadre de l'aménagement du poste d'un agent.

Il a par ailleurs été procédé :

- 1) A l'inscription du produit de la taxe additionnelle de séjour pour un montant de 924 636,11€ et à la diminution de la dotation annuelle régionale à hauteur de ce même montant ;
- 2) A la provision constituée pour charges relatives au compte épargne temps de l'ATC pour un montant de 1 843,17 € ;
- 3) A une reprise de la provision déjà constituée pour créances douteuses d'un montant de 6 430 € ;

COMPTE	DATE	NOM DU DEBITEUR	RESTE A RECOUVRER	PROVISION CONSTITUÉE AU 31.12.23	PROV (+) OU REPRISE SUR PROV (-) A EFFECTUER AU 31.12.24
46726	10/12/2012	Raffalli Paula	10 796,00	15 726,00	-4 930,00
46726	18/12/2013	Paolini Antoine	104 693,57	104 693,57	0,00
46726	31/12/2013	clv-sa Ajaccio nord automobiles	249,50	249,50	0,00
46726	30/11/2016	ass stella di a gymnastica	1 150,00	1 150,00	0,00
46726	30/12/2016	Cianfarani Paul	6 766,00	8 266,00	-1 500,00
46726	27/07/2023	Paolini Antoine	243,45	0,00	
TOTAL :			123 898,52	130 085,07	-6 430,00

- 4) A un réajustement des amortissements en rapport avec les dépenses réalisées au titre des subventions versées et des immobilisations corporelles et incorporelles acquises conformément à l'instruction comptable M57 ;

- 5) A un réajustement des lignes budgétaires en fonction des dépenses réalisées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.